



CONGES PRESENCE PARENTALE

Par **FISTE**, le **19/09/2014** à **17:09**

Bonjour,

Je bénéficie de congés de présence parentale.

Je travaille le L Ma J & V (je suis à 80% - temps de travail annualisé)

Lorsque je prend un CPP, par exemple le lundi (travail de 9h à 12h30 & de 13h00 à 17h00 soit 7h30) on déduit de mon salaire les 7h30 mais je dois également 1h54 minutes car si je travaillais sur 5 jours je devrais travailler 5h36 minutes par jour. Est-ce normal ? Je trouverais logique dans ce cas que l'on me déduise sur mon salaire seulement 5h36 minutes.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **19/09/2014** à **17:36**

Bonjour,

Si l'on déduit de votre salaire 7h30, a priori, vous ne devez rien d'autre et même comme vous êtes mensualisé(e), pour une absence devrait être tenu compte du nombre d'heures ouvrées du mois considéré...